MAIRIE

LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX

<u>La MAIRIE sera fermée</u>

du jeudi 23 octobre au jeudi 6 novembre inclus

Une permanence des élus sera assurée

SEULEMENT pour

« la location de la salle des fêtes et le service urbanisme »

les mardis et jeudis de 18h00 à 19h00